

Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 07 Novembre 2023

Procès-verbal de la séance

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 30 octobre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 7 novembre 2023, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Présents : Mrs BILLION, COUSINEY, DAULON, LORRIOT

Mmes BENNAMIAS, CREPEAU, DUBERGEY, LABAT-DUBOIS, LECOEUVRE

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : M. MACEDO (pouvoir donné à M. BILLION)

Mme BEYNEIX (pouvoir donné à M. LORRIOT).

Absente : Mme BAISSAS

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Le conseil municipal a désigné M. LORRIOT (après son arrivée) pour remplir les fonctions de secrétaire.

◇ ◇ ◇

Le PV du conseil du 3 octobre 2023 est validé.

1. Avenant marché Atelier municipal et point sur l'avancement des travaux

M. le Maire propose de valider les avenants suivants (annexe 1) :

- l'avenant n°1 au marché sur le lot maçonnerie - démolition d'un montant de 5 304,00 € HT (6 364,80 € TTC) pour l'entreprise VILABEL.
- l'avenant n°2 au marché sur le lot maçonnerie - démolition d'un montant de 850,00 € (1 020,00 € TTC) pour l'entreprise VILABEL.

Le montant total de ce lot maçonnerie - démolition est donc désormais de 69 417,00 HT (83 300,40 €).

- l'avenant n°1 au marché sur le lot Plâtrerie Isolation d'un montant de 902,00 € HT (1 082,40 € TTC) pour l'entreprise SARL GETTONI.

<input checked="" type="checkbox"/>	VOTES
En exercice : 12	POUR : 10
Présents : 08	CONTRE : 00
Procurations : 02	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

M. LORRIOT rejoint la séance du conseil municipal. Il prie le conseil de bien vouloir l'excuser, il était au conseil d'administration du collège.

A ce jour, il reste les peintures à effectuer et l'adduction d'eau à opérer. Une discussion s'engage sur l'organisation et l'implantation de la douche et des sanitaires.

2. Columbarium et jardin du souvenir

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants avec la fourniture de la plaque :

- 450 € pour 15 ans
- 850 € pour 30 ans

Ces tarifs permettent d'amortir le columbarium sur 30 ans.

Plaque pour le jardin du souvenir : 35€

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 09	CONTRE : 00
Procurations : 02	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

3. Préau de l'école

Un devis a été demandé à la SOPEIM pour un carport adossé pour faire office de préau (annexe 2). Le coût est de 19 990 € HT (23 998 € TTC). Cette solution beaucoup moins onéreuse que celles envisagées jusqu'ici (80 000 €) est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 09	CONTRE : 00
Procurations : 02	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

4. Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Un point est effectué sur les subventions acquises :

- DETR 2023 volet 1 : 133 k€ (pour 175 k€ demandés pour un volet 1 au-dessus de 500 k€)
- Conseil Départemental : 96 k€

M. LORRIOT indique qu'il convient de rajouter 150 k€ obtenus auprès de la région Nouvelle Aquitaine (nous avons eu les informations en ce sens) et rappelle les demandes de subventions liées au projet :

- DETR 2023 volet 1
- DETR 2024 volet 2 à déposer en janvier 2024.
- Région Nouvelle Aquitaine
- Département de la Gironde
- FEDER (Europe), à déposer mais la pré-demande a été effectuée sur la plateforme ad-hoc en lien avec le Pôle Territorial Sud-Gironde.

D'autre part, il indique qu'il travaille avec l'architecte et les professionnels de santé à l'optimisation des superficies du bâtiment de la MSP (annexe 3). Une réunion est programmée le mercredi 15 novembre à la mairie sur le sujet.

5. Bâtiments communaux

- Les quatre coins des murs de la boulangerie ont été réparés.
- Travaux au loyer Gatineau : WC plus fuite
- Bar : A prévoir rapidement : huisseries, WC. Il est proposé de transférer le restant de l'opération préau sur les travaux nécessaires à l'ouverture du bar (soit 55 000 €). Le conseil valide cette proposition.

6. Terrain communal zone artisanale « PETIT VERDOT » : implantation SOGEDO

- Le terrain de la zone artisanale à « Saubon » (vers Saint-Pierre d'Aurillac) verra l'entreprise BAPSALE s'installer.
- De l'autre côté (Chemin des Sables), GIRONDE ISOLATION s'installe sur la première parcelle. Il y a ensuite la bande de l'ancienne route propriété du département, une parcelle appartenant à la commune en contrebas (en vert foncé sur le document joint, document CdC Sud-Gironde p. 38, annexe 4) et deux parcelles d'environ 9 000 et 10 000 m². La SOGEDO est intéressée par ce terrain communal. Le conseil municipal valide l'intérêt de la SOGEDO et mandate M. le Maire pour négocier la vente sur la base d'un prix de 15€ le m² négociable avec rétrocession du délaissé de voirie.

Le terrain en jaune de M. LABREZE est vendu. Les cars OLIVIER vont s'y installer. Une réunion doit avoir lieu pour travailler sur l'accès des bus à ce terrain, notamment via le terrain de GIRONDE ISOLATION.

Au regard des difficultés actuelles de croisement de deux voitures, plusieurs conseillers indiquent leurs inquiétudes quant aux conditions de circulation et de croisement des véhicules et des cars sur cette portion du chemin des sables déjà très exigü. Il faudrait élargir la route sur cette portion.

7. Questions diverses

- La commune a reçu une subvention du département pour les aménagements effectués au Chemin des Sables (chicanes, réfection, sécurisation) : 5 890,00 €
- A2PMP : l'association demande à la commune le financement des matériaux et matières premières pour des travaux sur le patrimoine communal. Mme LECOEVRE indique qu'il convient, à l'occasion du vote des subventions aux associations, de présenter un budget intégrant ces actions. Le conseil donne un avis favorable moins 4 abstentions (Mmes LABAT-DUBOIS et LECOEVRE, M. LORRIOT et par pouvoir Mme BEYNEIX).
- Vente Boulangerie : le bail de la maison est lié à celui de la boulangerie et du fournil. Le bail exige le maintien du four à Pian. Une vente de la boulangerie pourrait permettre une délocalisation du four. Conscient de l'importance de ce commerce au sein de la commune, le conseil municipal ne souhaite pas vendre la boulangerie.
- Gestion du bar : 2 candidats vont être reçus avec deux projets :
 - Bar et petite restauration
 - Bar, planches et rhumerie
- M. DAULON informe que les travaux de passage à l'éclairage aux LED au Val du Tambourin seront effectués par le SDEEG au début de l'année 2024.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H10, l'ordre du jour étant épuisé.

◇ ◇ ◇

Monsieur Didier COUSINEY,
Le Maire

M. Thierry LORRIOT
Secrétaire de séance